

# Concours de dessin

Intitulé

«Crottoirs ou Trottoirs ?!»

Ouvert aux enfants  
du CP au CM2  
résidant à Pont-du-Château

**Du 14 avril au 12 mai 2017**

Organisé par le Conseil Municipal des Enfants,  
dans le cadre de l'Agenda 21,  
afin de sensibiliser les citoyens sur les  
nuisances des crottes de chien dans la ville.

# Concours libre, sans caractère obligatoire.

## Règlement du concours :

Le concours est ouvert à tous les enfants **résidant à Pont-du-Château**, scolarisés du CP au CM2. Il se décompose en **cinq catégories**.

- catégorie 1 les enfants en CP
- catégorie 2 les enfants en CE1
- catégorie 3 les enfants en CE2
- catégorie 4 les enfants en CM1
- catégorie 5 les enfants en CM2



## Participation au concours et transmission

- Chaque participant propose **une seule œuvre**.
- Chaque dessin est réalisé sur un **format A4**.
- Toutes les techniques de dessins sont autorisées (feutres, aquarelle, huile...) **sauf les dessins numériques**.
- L'utilisation des gommettes, stickers est interdite, pas de décalquage.
- Pas de dessin surréaliste (exemple : pas de chiens multicolores).
- Le dessin doit être une œuvre originale **sans l'aide d'adulte**.
- Le titre **«Crottoirs ou Trottoirs ?!»** doit obligatoirement **apparaître sur le dessin**, dans la forme d'écriture que vous souhaitez.
- Au dos du dessin **au crayon de papier** noter le **nom de l'enfant** avec son **âge, son école, sa classe**.
- Chaque enfant des écoles de Pont-du-Château **doit remettre** sa participation **à son instituteur.trice**, au plus tard le 12 mai 2017.
- Pour les enfants non scolarisés à Pont-Du-Chateau déposer le dessin à l'accueil de la mairie, au plus tard le 12 mai 2017.
- **Chaque dessin** remis doit être **accompagné du bulletin de participation** renseigné et signé par l'enfant et par le responsable légal de l'enfant.



## Classement et exposition des dessins



Cinq dessins seront primés, un par catégorie.

Les auteurs de dessins primés seront récompensés et leurs œuvres affichées dans la ville.

Un jury composé des 9 membres du CME faisant partie de la commission aménagement de la ville, de l'animatrice de cette commission, d'un élu de la municipalité et d'un agent municipal concerné par la thématique, se réunira le 20 mai 2017 pour sélectionner et retenir un dessin par catégorie.

Critères de vote :

- Le dessin doit respecter le sujet du concours.
- Le dessin doit être une création, il ne doit ni copier, ni décalquer une œuvre existante.
- Le graphisme doit correspondre à l'âge de l'enfant.
- L'œuvre doit comporter le dessin et le texte.
- Le dessin doit exprimer, d'une lecture lisible et rapide, le thème choisi.
- Le dessin doit s'adresser à un maximum de citoyens.

## Modifications éventuelles



Le Conseil Municipal des Enfants se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions qui s'avèrent nécessaires.

## Propriété



La participation au concours autorise le CME à utiliser gratuitement les œuvres reçues sur la totalité de supports internes ou externes existants (journaux, affiches, site internet...).

Les enfants, parents, représentants légaux, acceptent de céder leurs droits de propriété intellectuelle au profit de la ville.

Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant, aux parents, aux représentants légaux.

La mairie s'engage à ne pas dénaturer le dessin mais, pour des raisons techniques, se réserve le droit d'intervenir sur le contraste, la luminosité, les dimensions...

**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
**À remettre avec l'oeuvre réalisée**

NOM et Prénom du participant : .....

Date de naissance : .....

Ecole : ..... Classe : .....

NOM du responsable légal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Je donne mon autorisation pour que : OUI    NON

- ✓ mon enfant soit photographié ou filmé pour sa participation au concours,
- ✓ son image puisse être reproduite sur support papier ou électronique dans le cadre de l'établissement d'un document pédagogique ou d'information,
- ✓ son image soit conservée et utilisée pendant une durée illimitée, uniquement dans un but pédagogique ou d'information, sachant que je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'organisateur du concours.
- ✓ renonce à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de mon enfant à la prise de vue et à sa diffusion.

Je soussigné ....., responsable légal de l'enfant, autorise mon enfant à participer à ce concours de dessin, comprend et accepte intégralement les termes du présent règlement.

Fait le..... à ..... Signature :



Je soussigné ....., participant au concours de dessin « Crottoirs ou Trottoirs ? ! » comprend, accepte et m'engage à respecter les termes du présent règlement.

Fait le..... à ..... Signature :

